



# Division des droits des Palestiniens

Février 2014  
Volume XXXVII, Bulletin n° 2

## Bulletin des activités menées par les Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Le FMI évalue les tendances de la situation économique en Cisjordanie et à Gaza . . . . .	3
II. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies se déclare préoccupé par la détérioration de la situation à Gaza . . . . .	4
III. Le Secrétaire général présente un rapport sur les colonies israéliennes . . . . .	5
IV. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques fait rapport au Conseil de sécurité . . . . .	6

*Le Bulletin peut être consulté sur le Système d'information  
des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) :  
<http://unispal.un.org>*

---

## I. Le FMI évalue les tendances de la situation économique en Cisjordanie et à Gaza

*Une équipe du Fonds monétaire international dirigée par Christoph Duenwald, le Chef de la Mission pour la Cisjordanie et la bande de Gaza, s'est rendue à Jérusalem-Est et à Ramallah du 28 janvier au 6 février 2014 afin d'évaluer les tendances économiques récentes en Cisjordanie et à Gaza et la situation financière du Gouvernement palestinien. À l'issue de cette mission, M. Duenwald a fait la déclaration ci-après (Communiqué de presse n° 14/44) :*

L'activité économique en 2013 a été plus faible que prévu et les difficultés budgétaires ont continué. Nous estimons que le PIB réel n'a augmenté que de 1,5 %, du fait des incertitudes en ce qui concerne le processus de paix israélo-palestinien et d'une forte détérioration des conditions économiques dans la bande de Gaza. En raison de cette faible croissance, le taux de chômage a atteint 25 % à la fin de 2013. Malgré un accroissement de l'aide, l'Autorité palestinienne a continué à accumuler des arriérés. Elle a toutefois réduit l'encours de la dette aux banques commerciales. Le déficit global, y compris les dépenses de développement, est estimé à 13,7 % du PIB, soit une baisse de près de 3 points de pourcentage par rapport à 2012 qui s'explique par un accroissement des recettes et des efforts louables pour contenir les dépenses.

Les perspectives économiques pour 2014 et au-delà dépendent dans une très large mesure de l'issue des pourparlers de paix. Dans la situation actuelle, où les pourparlers de paix sont en cours et leurs résultats ne sont pas encore connus, nous prévoyons une croissance décevante de l'ordre de 2,5 % cette année comme sur le moyen terme, avec une montée du chômage.

Une percée dans les pourparlers de paix pourrait débloquent d'importantes initiatives des donateurs, telles que l'Initiative économique pour la Palestine, qui pourrait pousser la croissance annuelle moyenne du PIB réel à environ 6,5 % sur la période 2014-2019. À l'inverse, l'échec des négociations pourrait déclencher une crise politique et sécuritaire qui conduirait à une accélération du rythme d'accumulation des arriérés et à une contraction de l'économie, en particulier si les donateurs indiquent qu'ils vont revoir leur soutien à la baisse.

Le budget 2014 prévoit la poursuite, à un rythme modeste, de l'assainissement budgétaire, mais le déficit de financement reste considérable. Les dépenses salariales devraient augmenter de près de 5 %. Le budget prévoit des réductions louables de subventions aux carburants non ciblées et la rationalisation des allocations, le plafonnement de la hausse des dépenses de fonctionnement et les transferts, et une réduction des prêts nets. Conformément à la pratique récente, la masse salariale est à nouveau basée sur zéro embauche net. Les recettes fiscales intérieures devraient augmenter de 6 %, grâce à une amélioration de l'administration de l'impôt.

Compte tenu du déficit de financement prévu et des risques budgétaires importants, y compris en ce qui concerne la masse salariale, il est impératif de ramener le déficit budgétaire en deçà du niveau prévu dans le budget, faute de quoi l'accumulation des arriérés se poursuivra, ce qui nuira au secteur privé et sapera la crédibilité de l'Autorité palestinienne. Nous recommandons de limiter la hausse de la masse salariale à 2 % (comme en 2013), d'accélérer la réduction des subventions aux combustibles mal ciblées, et de rationaliser les transferts destinés à ceux qui ne

---

bénéficient pas du programme de versements en espèces et de les soumettre à des critères de ressources. Il est également possible d'augmenter les recettes en améliorant le recouvrement de l'impôt et en réduisant les incitations fiscales. Nous recommandons de laisser les taux d'imposition des sociétés inchangés pour éviter une diminution des recettes en attendant que les mesures administratives visant à accroître les recettes produisent leurs effets. Les exonérations fiscales temporaires devraient être éliminées de toute urgence afin de ne pas se priver d'importantes rentrées fiscales en cas de succès des négociations de paix qui conduirait à une augmentation des investissements étrangers.

Les réformes structurelles sont essentielles pour améliorer la situation économique quels que soient les résultats des pourparlers de paix. Si les pourparlers de paix aboutissent, l'Autorité palestinienne devra augmenter sa capacité de mise en œuvre et pour cela améliorer les infrastructures et adopter des réformes institutionnelles afin d'optimiser l'impact économique des nouveaux financements et investissements. L'Initiative économique pour la Palestine et d'autres sources de soutien poseront d'importants problèmes de gestion économique et ne permettront pas à elles seules de régler les problèmes de déficit budgétaire et de mettre fin à l'indépendance à l'égard de l'aide. Si les pourparlers de paix échouent, les perspectives pourraient se détériorer et un nouveau modèle de financement – avec pour objectif la réduction des déficits et une réorientation des dépenses en faveur du développement – serait nécessaire de toute urgence. Succès ou échec, le soutien de la communauté internationale et un assouplissement généralisé des restrictions imposées par Israël seront nécessaires pour appuyer les efforts de réforme.

## **II. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies se déclare préoccupé par la détérioration de la situation à Gaza**

*À l'occasion de la visite qu'il a effectuée dans la bande de Gaza le 12 février 2014, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert Serry, a exprimé sa préoccupation concernant la détérioration de la situation dans le territoire. On trouvera ci-après des extraits de son communiqué de presse :*

Il est très inquiétant de constater que les deux principales dispositions de l'accord de cessez-le feu de novembre 2012, à savoir la fin des hostilités ou l'ouverture des points de passage pour les gens et les marchandises, sont de moins en moins respectées. Au cours des deux derniers mois, un nombre croissant de roquettes ont été tirées vers Israël, il y a eu plus d'incidents à la frontière et les représailles israéliennes ont fait des morts et des blessés parmi les civils. Les Nations Unies condamnent la montée de la violence et appellent les parties prenantes à respecter le droit international.

Le blocus provoque une détérioration de la situation économique et sociale à Gaza. Les importations de matériaux de construction, en particulier, ont considérablement baissé. La fermeture des tunnels illégaux n'a pas été suivie d'un allègement des restrictions d'importation des matériaux de construction, et même les projets de l'ONU à Gaza ont été retardés. Contrairement aux attentes, les projets exécutés par les Nations Unies n'ont pas encore retrouvé les niveaux qui avaient pourtant été approuvés par les autorités israéliennes, et plus de 20 projets restent bloqués depuis novembre 2013. J'espère que les autorités israéliennes respecteront

---

leurs engagements et permettront le passage des matériaux de construction pour les projets de l'ONU à Gaza.

L'annonce récemment faite d'autoriser l'entrée de 1 000 tonnes de ciment et d'autres matériaux pour la reconstruction après les inondations est une bonne nouvelle. Ces importations, destinées au secteur privé, par les points de passage légaux sont essentielles pour l'économie de Gaza. Ces matériaux doivent toutefois être effectivement utilisés à des fins pacifiques comme prévu et ne doivent pas être détournés à d'autres fins. Il serait par ailleurs souhaitable que les autorités égyptiennes rouvrent le point de passage de Rafah. Lors d'une visite de l'hôpital pédiatrique de Gaza, qui a été durement touché par les fréquentes coupures d'électricité dues à l'insécurité énergétique dans la région, M. Serry s'est félicité que la situation se soit améliorée grâce aux stocks de combustible de secours dont dispose l'ONU grâce aux généreuses contributions de la Turquie et de la Banque islamique de développement. Cependant, cela reste un pis-aller, et il faut redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes énergétiques chroniques à Gaza. L'électricité est à la base de tout, que ce soit le dessalement de l'eau, la croissance du secteur privé ou les services de santé. Les solutions de court terme, telles que la généreuse contribution du Qatar à la centrale électrique de Gaza, restent indispensables, mais il faut également regarder le moyen terme, et, à cet égard, nous soutenons la requête de l'Autorité palestinienne de mettre en place la ligne électrique 161 entre Israël et Gaza, qui assurera un approvisionnement plus fiable et moins coûteux en attendant de parvenir à un accord pour permettre l'utilisation de gaz naturel dans la centrale électrique de Gaza. Seule la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous l'autorité légitime de l'Autorité palestinienne, basée sur les engagements de l'Organisation pour la libération de la Palestine, peut mener vers une solution durable à Gaza, dans le cadre du processus politique de paix.

### **III. Le Secrétaire général présente un rapport sur les colonies israéliennes**

*En application de la résolution 22/26 du Conseil des droits de l'homme, le Secrétaire général de l'ONU a présenté le 12 février 2014, à la vingt-cinquième session du Conseil, un rapport sur les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé (A/HRC/25/38). Les conclusions et recommandations du rapport sont reproduites ci-après :*

49. Les activités de colonisation israéliennes et la violence des colons sont au cœur de la plupart des violations des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Compte tenu de l'interdépendance des droits de l'homme, les colonies de peuplement israéliennes et la violence des colons violent les droits économiques, sociaux, civils et politiques des Palestiniens.

50. Israël, en tant que Puissance occupante, doit se conformer à ses obligations conventionnelles et coutumières internationales en veillant à ce que la population palestinienne du Territoire palestinien occupé bénéficie de la protection prévue par le droit international humanitaire, et en respectant, protégeant et garantissant la réalisation des droits des Palestiniens pour leur permettre d'exercer pleinement leurs droits au regard du droit international des droits de l'homme.

---

51. Israël est tenu de respecter ses engagements tels qu'ils sont énoncés dans la Feuille de route du Quatuor, notamment en faisant immédiatement cesser les transferts de population vers le Territoire palestinien occupé et en mettant fin et en renonçant à toute activité de peuplement.

52. Israël devrait cesser toute activité d'implantation et toute exploitation des ressources naturelles dans le Golan syrien occupé, appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité, et se retirer des territoires qu'il occupe depuis 1967.

53. Il incombe à Israël de mettre fin aux violations des droits de l'homme des Palestiniens résultant de politiques, lois et pratiques discriminatoires et illicites. Israël doit, conformément au droit international, modifier la législation et les processus d'aménagement et d'urbanisme, en particulier pour garantir la sécurité d'occupation des Palestiniens et leur pleine participation à ces processus. Israël doit aussi s'abstenir d'exécuter les ordres d'expulsion et de démolition fondés sur des politiques, lois et pratiques d'aménagement discriminatoires et illicites.

54. Israël doit d'urgence redoubler d'efforts pour lutter contre la violence des colons en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Il doit prendre toutes les mesures nécessaires, notamment préventives, pour protéger les Palestiniens et leurs biens, et faire en sorte que les Palestiniens puissent accéder régulièrement et sans entrave à leur terre, en particulier, mais non exclusivement, là où les caractéristiques des faits rapportés montrent que les Palestiniens sont spécialement exposés. Toutes les mesures de maintien de l'ordre ou de protection doivent être appliquées d'une manière non discriminatoire.

55. Israël a l'obligation de veiller à ce que tous les actes de violence commis par des colons israéliens contre des Palestiniens et leurs biens fassent promptement l'objet d'enquêtes approfondies et efficaces, menées de manière indépendante, impartiale et non discriminatoire. Les enquêtes devraient être conduites au grand jour et permettre la participation des victimes. Les victimes devraient être régulièrement et promptement informées des progrès et des développements des enquêtes. Les responsables des violations doivent être poursuivis et les victimes doivent disposer de recours utiles.

#### **IV. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques fait rapport au Conseil de sécurité**

*Le 25 février 2014, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a fait rapport au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. On trouvera ci-après des extraits de son intervention (S/PV.7118).*

...

Concernant le processus de paix au Moyen-Orient, nous approchons d'un tournant. L'action menée pendant des mois par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, afin de répondre aux aspirations et aux préoccupations israéliennes et palestiniennes de manière équitable et équilibrée a ouvert un horizon politique crédible pour la réalisation d'une solution des deux États. Toute initiative politique sérieuse prise dans ce sens doit continuer d'avoir pour but un règlement global, et

---

doit régler toutes les questions relatives au statut final, conformément aux principes énoncés dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, aux principes de Madrid – y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix –, à la Feuille de route et aux accords antérieurs conclus entre les parties.

L'engagement de la communauté internationale, qui est essentiel, demeure résolu. Le 1<sup>er</sup> février à Munich, les principaux responsables du Quatuor ont été informés des progrès réalisés dans les négociations. Le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, qui poursuit ses consultations avec les dirigeants sur la proposition-cadre des États-Unis, destinée à servir de base à la poursuite des négociations, a rencontré le Président Abbas à Paris le 19 février. Nous espérons bien que les acteurs régionaux continueront d'appuyer ces efforts, soulignant ainsi l'importance de l'Initiative de paix arabe, qui est la voie la plus viable susceptible de mener à la paix dans la région et d'avoir des retombées socioéconomiques et en matière de sécurité pour tous les peuples du Moyen-Orient. Comme l'a dit le Secrétaire général au Conseil le mois dernier, si les dirigeants sont prêts à prendre les décisions courageuses qui s'imposent, il continuera à promouvoir le programme constructif des dividendes de la paix en faveur des deux parties.

Au final, la véritable intention de parvenir à la paix nécessite un leadership fort. Le temps est désormais venu pour les groupes politiques nationaux de faire passer leurs intérêts au second plan par rapport à la paix, et pour les dirigeants de s'adresser directement à leurs publics respectifs pour les sensibiliser aux bienfaits de la paix. Pour la Palestine, un accord de paix négocié devrait lui permettre de devenir un État Membre pleinement reconnu sur un pied d'égalité. Pour Israël, seule une solution négociée prévoyant deux États lui apportera la sécurité et la reconnaissance qu'il mérite dans la région et au-delà.

La situation sur le terrain demeure fragile. En Cisjordanie, les forces de sécurité israéliennes ont procédé à 424 opérations de perquisition et d'arrestation au total. Un total de 519 Palestiniens ont été arrêtés, et 218 Palestiniens ont été blessés, notamment au cours de manifestations contre la barrière. Deux soldats israéliens ont également été blessés.

Les affrontements se sont intensifiés à l'intérieur et autour des camps de réfugiés palestiniens, surtout au début du mois de février dans les camps d'al-Arroub et d'al-Jalazoun, suite à l'assassinat le 29 janvier, près de Ramallah et de la colonie d'Ofra, d'un Palestinien originaire du camp d'al-Jalazoun au motif qu'il aurait ouvert le feu contre les forces de sécurité israéliennes. Plus de 30 manifestants palestiniens ont été blessés par des balles israéliennes – réelles ou recouvertes de caoutchouc –, tandis que deux soldats israéliens ont été blessés par des jets de pierres et de cocktails Molotov.

Les forces de sécurité israéliennes ont déclaré avoir déjoué plusieurs attentats terroristes qui auraient été planifiés contre Israël par des individus en Cisjordanie. Elles ont procédé à l'arrestation d'une cellule présumée d'Al-Qaida le 22 janvier, et découvert plusieurs caches d'armes. Les forces de sécurité palestiniennes, qui s'emploient à maintenir l'ordre, ont désamorcé en toute sécurité des munitions non explosées entre le 22 janvier et le 3 février, et ont arrêté des militants islamistes du mouvement Hizb ut-Tahrir, les 8 et 9 février.

Les attaques perpétrées par des colons contre des biens palestiniens ont consisté, entre autres, à des atteintes à plus de 3 000 arbres et jeunes arbres et à

---

environ 80 véhicules. Le 6 février, trois colons auraient été inculpés pour avoir mis le feu à deux véhicules et peint à la bombe des étoiles de David dans le village palestinien de Farata en novembre. Au cours d'une autre attaque, le 18 février, les pneus d'une trentaine de voitures ont été lacérés et des graffitis antiarabes ont été peints dans le quartier de Sharafat, à Jérusalem-Est occupée. La police israélienne a signalé l'arrestation, dans le cadre de quatre opérations, de plus de 10 colons qui seraient impliqués dans des attaques contre des Palestiniens ou leurs biens. Les pierres et cocktails Molotov lancés par des Palestiniens – avec une plus grande fréquence depuis quelques mois – ont fait trois blessés parmi les colons.

On a vu au cours de la période considérée une augmentation du financement et des incitations accordés par le Gouvernement israélien aux colonies existantes. La poursuite des activités de colonisation, y compris à Jérusalem-Est occupée, est illégale et compromet de plus en plus l'espoir d'une solution à deux États en nuisant aux pourparlers de paix en cours entre Israéliens et Palestiniens.

Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite de la démolition de structures résidentielles et d'installations destinées à assurer la subsistance des populations dans la zone C, en particulier dans la vallée du Jourdain et à Jérusalem-Est. Au total, 107 structures ont été démolies, ce qui a entraîné le déplacement de 175 Palestiniens. Ces démolitions doivent s'arrêter et les Palestiniens doivent avoir accès à un régime de planification juste et ouvert. Nous sommes par ailleurs de plus en plus préoccupés par les informations faisant état d'entraves à l'accès de la communauté humanitaire chargée de fournir des abris d'urgence et d'autres formes d'assistance. Ce mois-ci, le Comité international de la Croix-Rouge a décidé de suspendre la distribution de tentes aux personnes concernées par les démolitions de maisons dans la vallée du Jourdain après avoir observé l'obstruction et les confiscations dont tendaient à faire l'objet ces articles de la part des autorités israéliennes depuis le début de 2013.

Nous avons réitéré notre position concernant la pratique israélienne persistante de l'internement administratif, notamment de membres élus du Conseil législatif palestinien, et la grève de la faim qu'observent six prisonniers depuis janvier. Les personnes placées en détention administrative doivent être soit inculpées soit libérées. Nous avons appris avec préoccupation aujourd'hui qu'un prisonnier palestinien était décédé après avoir été transféré d'une prison israélienne à l'hôpital. Nous continuerons de suivre attentivement la situation des prisonniers palestiniens détenus par Israël.

Les visites effectuées par des groupes israéliens, y compris de hauts responsables, sur l'esplanade du Temple/esplanade des Mosquées ont provoqué des affrontements entre des Palestiniens et les membres de la police israélienne qui accompagnaient ces groupes. Toute incitation, toute provocation doit prendre fin, de part et d'autre, et le caractère sacré des lieux saints de toutes les confessions doit être respecté.

Pour ce qui est de Gaza, on peut observer des signes troublants de ce que l'accord de cessez-le-feu conclu en novembre 2012 est en train de s'effriter sur ses deux objectifs principaux : la fin des hostilités et l'ouverture des points de passage pour les personnes et les biens. Au cours des deux derniers mois, nous avons vu se multiplier les tirs de roquettes vers Israël, les incidents frontaliers et les opérations israéliennes qui ont fait des morts ou des blessés parmi la population civile.

---

Nous condamnons l'augmentation du nombre des tirs de roquettes. Au cours de la période considérée, 44 roquettes et obus de mortier ont été tirés, dont 15 ont atterri en Israël. Israël a effectué six incursions et sept frappes aériennes à Gaza, qui ont provoqué la mort de 2 militants et blessé 10 Palestiniens. Les forces israéliennes ont également affirmé avoir démantelé un engin explosif improvisé au niveau de la clôture frontalière le 18 février. Les activités et manifestations palestiniennes à proximité de la clôture frontalière se sont multipliées, déclenchant en retour des tirs israéliens à balles réelles qui ont fait 2 morts et 16 blessés parmi les Palestiniens. Nous sommes profondément préoccupés par cette recrudescence de la violence, et nous prions toutes les parties d'agir conformément au droit international.

Du fait du bouclage de Gaza, la situation humanitaire continue de se détériorer. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a besoin d'urgence de 30 millions de dollars supplémentaires pour poursuivre ses opérations de secours critiques à Gaza, sans quoi l'aide alimentaire devra être réduite. Nous appelons tous les donateurs, y compris ceux qui appuient traditionnellement l'Office, à répondre par des contributions aux appels d'urgence de l'UNRWA.

La récente décision israélienne d'autoriser l'entrée de 1 000 tonnes de ciment et d'autres matériaux de construction aux fins de travaux anti-inondations est positive. Cependant, contrairement aux attentes, les travaux en cours sur les projets des Nations Unies ne sont toujours pas revenus au niveau approuvé à l'origine par les autorités israéliennes, et plus de 20 projets sont au point mort depuis novembre 2013 du fait de l'absence de l'aval israélien. Nous demandons de nouveau à Israël d'approuver tous les projets des Nations Unies et de permettre la reprise des projets déjà approuvés. Nous lui demandons également de lever les restrictions imposées sur les exportations et les transferts de marchandises vers la Cisjordanie et Israël, et d'autoriser l'importation de matériaux de construction destinés au secteur privé. Nous espérons que le passage de Rafah vers l'Égypte recommencera bientôt à fonctionner normalement.

En attendant, les initiatives visant à remédier aux divisions entre Palestiniens se poursuivent. Des délégations du Fatah et du Hamas se sont rencontrées à Gaza pour discuter de la mise en œuvre des accords de réconciliation existants, notamment de la formation d'un gouvernement de consensus national sous la direction du Président Abbas et de l'organisation d'élections générales. Au bout du compte, seule une réunification de Gaza et de la Cisjordanie, sous l'Autorité palestinienne légitime et sur la base des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine, peut ouvrir la voie à un règlement durable de la situation à Gaza dans le cadre d'un processus politique conduisant à la paix. Gaza aussi doit récolter les dividendes de la paix que générera une solution à deux États négociée.

...

La poursuite des hostilités en Syrie continue également d'avoir des répercussions sur la communauté vulnérable des réfugiés palestiniens. La situation se détériore à Yarmouk, près de Damas, où 16 000 réfugiés palestiniens restent pris au piège. Si une assistance limitée est parvenue depuis le 18 janvier aux populations qui en ont besoin, l'UNRWA continue de n'avoir accès à ces populations que de manière sporadique. Nous prions toutes les parties d'accorder à l'UNRWA un accès ininterrompu aux populations civiles à Yarmouk et dans d'autres zones.

---

Les 10 et 18 février, des explosions se sont produites près d'écoles dirigées par l'UNRWA à Muzeirib, faisant 18 morts. Nous déplorons ces attaques aveugles et rappelons aux parties belligérantes qu'elles ont l'obligation, au regard du droit international, de protéger tous les civils.

...

Je voudrais, pour terminer, revenir aux pourparlers de paix israélo-palestiniens. L'ONU souhaite sincèrement que 2014 soit l'année qui voit se réaliser un accord global donnant vie à la vision de deux États pour deux peuples : Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle de leurs droits légitimes, y compris le droit à l'autodétermination, chaque État assurant l'égalité des droits civiques de tous ses citoyens. La région du Moyen-Orient souffre de nombreuses crises et de divisions qui exigent une attention immédiate, notamment le conflit en Syrie et ses répercussions sur les pays voisins. Mais les efforts déployés ces sept derniers mois pour parvenir à un règlement de la question palestino-israélienne sous la forme d'une solution négociée de deux États semblaient, plus que jamais ces derniers temps, sur le point d'apporter une véritable contribution fort nécessaire à la stabilité régionale. Il ressort donc de notre intérêt collectif, et de celui des Israéliens et des Palestiniens, d'investir dans le succès de ce processus et de veiller à ce qu'il soit crédible et juste pour les deux parties.